

embellir, ces dites deux terres et seigneuries étant de présent en si bon état, que le dit Sieur de Bécancour n'a pas fait de difficulté de céder au Sieur François Robineau, écuyer, Sieur de Fortille, son frère aîné, chevalier de notre ordre de St-Michel, et notre conseiller et maître-d'hôtel ordinaire, qui a pareillement beaucoup contribué au dit établissement, plusieurs grands avantages qu'il avait dans notre royaume, pour faire son habitation ordinaire au dit pays de la Nouvelle-France, en ses dites terres et seigneuries de Portneuf et des îles Bouchard, où il demeure depuis trente-six ans et y vit très honorablement, étant pourvu de la dignité de Grand Voyer au dit pays, auquel il s'est marié, ayant une nombreuse famille de neuf enfants ; le second desquels, après avoir passé en France et nous avoir servi dans nos armées l'espace de dix années consécutives en qualité de volontaire, et depuis en celle de capitaine de Dragons, après s'être perfectionné dans la profession des armes, il